

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202205112-002

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 19/08/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 12/05/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202205112/1/1	PSPC-590	Crevette	Chair crue crevette			21/04/22	-10,8°	Non

Echantillon : 202205112/1/1

PSPC-590 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Méthode	Résultat
HAP (somme des benzo(a)pyrène, benzo(a)anthracène, benzo(a)fluoranthène, chrysène) (2022ST014)	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	Conforme - Benzo (3,4)(a) pyrène inf. à 0.027µg/kg de poids frais et Somme lowerbound des "HAP4"=0.000 µg/kg

Les analyses portant la mention 2022ST014 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202205112-001**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 17/08/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 12/05/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202205112/2/1	PSPC-575	Crevette	Chair crue crevette			13/04/22	-10,8°	Non
202205112/3/1	PSPC-574	Crevette	Chair crue crevette			14/04/22	-10,8°	Non
202205112/4/1	PSPC-566	Crevette	Chair crue crevette			14/04/22	-10,8°	Non
202205112/5/1	PSPC-565	Crevette	Chair crue crevette			13/04/22	-10,8°	Non
202205112/6/1	PSPC-564	Crevette	Chair crue crevette			19/04/22	-10,8°	Non
202205112/7/1	PSPC-563	Crevette	Chair crue crevette			14/04/22	-10,8°	Non
202205112/8/1	PSPC-554	Crevette	Chair crue crevette			22/04/22	-10,8°	Non
202205112/9/1	PSPC-553	Crevette	Chair crue crevette			19/04/22	-10,8°	Non
202205112/10/1	PSPC-552	Crevette	Chair crue crevette			11/04/22	-10,8°	Non

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202205112/11/1	PSPC-551	Crevette	Chair crue crevette			13/04/22	-10,8°	Non

Echantillon : 202205112/2/1

PSPC-575 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorants (2022ST014) Méthode M-ARCO/M/011 LC/MS/MS Date d'analyse: 20/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée

Echantillon : 202205112/3/1

PSPC-574 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Colorants (2022ST014) Méthode M-ARCO/M/011 LC/MS/MS Date d'analyse: 20/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée

Echantillon : 202205112/4/1

PSPC-566 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2022ST014) Date d'analyse: 05/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée.

Echantillon : 202205112/5/1

PSPC-565 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2022ST014) Date d'analyse: 05/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée.

Echantillon : 202205112/6/1

PSPC-564 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2022ST014) Date d'analyse: 05/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée.

Echantillon : 202205112/7/1

PSPC-563 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2022ST014) Date d'analyse: 05/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée.

Echantillon : 202205112/8/1

PSPC-554 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitrofuranes (2022ST014) selon LMV/03/02 - LC/MSMS Date d'analyse: 12/07/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée

Echantillon : 202205112/9/1

PSPC-553 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Chloramphénicol (2022ST014) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 08/07/22	< 0.05

Echantillon : 202205112/10/1

PSPC-552 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Chloramphénicol (2022ST014) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 08/07/22	< 0.05

Echantillon : 202205112/11/1

PSPC-551 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Chloramphénicol (2022ST014) LMV/06/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 08/07/22	< 0.05

Les analyses portant la mention 2022ST014 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202205114-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 11/08/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 12/05/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202205114/1/1	PSPC-567	Crevette	Muscle			12/04/22	-10.8°	Non

Echantillon : 202205114/1/1

PSPC-567

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST014) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/07/22	Non détecté	-	0,01

Les analyses portant la mention 2022ST014 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202207011-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 22/08/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 04/07/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202207011/1/1	PSPC-555	Crevette	Chair crue crevette		29	28/04/22	-7.6°	Non
202207011/2/1	PSPC-556	Crevette	Chair crue crevette		18	11/04/22	-7.6°	Non
202207011/3/1	PSPC-557	Crevette	Chair crue crevette		40	19/04/22	-7.6°	Non
202207011/4/1	PSPC-558	Crevette	Chair crue crevette		40	12/04/22	-7.6°	Non

Echantillon : 202207011/1/1

PSPC-555 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 19/08/22	Absence

Echantillon : 202207011/2/1

PSPC-556 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 19/08/22	Absence

Echantillon : 202207011/3/1

PSPC-557 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 19/08/22	Absence

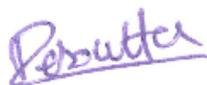
Echantillon : 202207011/4/1

PSPC-558 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 19/08/22	Absence

Le responsable technique
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Validation du rapport
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du
LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202207020-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 23/12/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 04/07/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202207020/1/1	PSPC-591	Crevette	Chair crue crevette			15/06/22	-5.5°	Non

Echantillon : 202207020/1/1

PSPC-591

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2022ST031) Date d'analyse: 29/11/22	Laberca/DGAL/DPCB-tma.2.05	0.019 +/- 0.003 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2022ST031) Date d'analyse: 29/11/22	Laberca/DGAL/DPCB-tma 2.05	0.01 +/- 0.002 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2022ST031) Date d'analyse: 29/11/22	Laberca/DGAL/DPCB-tma 2.05	0.03 +/- 0.006 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2022ST031) Date d'analyse: 29/11/22	Laberca/DGAL/DPCB-tma 2.05	0.050 +/- 0.01 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2022ST031 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique
Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208148-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 21/09/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 23/08/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208148/1/1	PSPC-559	Crevette	Chair crue crevette		29 g	21/04/22	-11°	Non

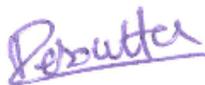
Echantillon : 202208148/1/1

PSPC-559 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 06/09/22	Absence

Le responsable technique
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Validation du rapport
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du
LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208160-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 15/09/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 23/08/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208160/1/1	PSPC-568	Crevette	Chair crue crevette			05/04/22	-10.6°	Non
202208160/2/1	PSPC-569	Crevette	Chair crue crevette			19/04/22	-10.6°	Non

Echantillon : 202208160/1/1

PSPC-568

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 12/09/22	<= 0.005	0,003	0,005
c	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 12/09/22	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 202208160/2/1

PSPC-569

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 12/09/22	<= 0.005	0,003	0,005
c	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 12/09/22	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique
Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208161-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 09/09/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 23/08/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208161/1/1	PSPC-560	Crevette	Chair crue crevette		40 g	12/04/22	-11°	Non
202208161/2/1	PSPC-561	Crevette	Chair crue crevette		22 g	12/04/22	-11°	Non

Echantillon : 202208161/1/1

PSPC-560

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - Met int CH10M8 Date d'analyse: 08/09/22	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-
Sulfadimérazine Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-
Sulfanilamide Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-

Echantillon : 202208161/2/1

PSPC-561

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - Met int CH10M8 Date d'analyse: 08/09/22	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-
Sulfadimérazine Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-
Sulfanilamide Date d'analyse: 08/09/22	<= 25	25	-

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208162-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 28/10/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 23/08/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208162/1/1	PSPC-592	Crevette	Chair crue crevette		40 g	15/06/22	-10.6°	Non
202208162/2/1	PSPC-593	Crevette	Chair crue crevette		29 g	29/04/22	-10.6°	Non
202208162/3/1	PSPC-594	Crevette	Chair crue crevette		40 g	15/04/22	-7.6°	Non
202208162/4/1	PSPC-595	Crevette	Chair crue crevette		40 g	20/04/22	-10.6°	Non
202208162/5/1	PSPC-596	Crevette	Chair crue crevette		29 g	21/04/22	-7.6°	Non
202208162/6/1	PSPC-597	Crevette	Chair crue crevette		40 g	26/04/22	-7.6°	Non
202208162/7/1	PSPC-598	Crevette	Chair crue crevette		29 g	14/04/22	-10.6°	Non
202208162/8/1	PSPC-599	Crevette	Chair crue crevette		40 g	19/04/22	-10.6°	Non
202208162/9/1	PSPC-600	Crevette	Chair crue crevette		29 g	13/04/22	-10.6°	Non

Echantillon : 202208162/1/1

PSPC-592

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/2/1

PSPC-593

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/3/1

PSPC-594

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/4/1

PSPC-595

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/5/1

PSPC-596

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/6/1

PSPC-597

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/7/1

PSPC-598

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/8/1

PSPC-599

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Echantillon : 202208162/9/1

PSPC-600

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST026) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 07/10/22	Non Détecté	-	0,01

Les analyses portant la mention 2022ST026 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208163-001**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 16/09/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 23/08/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208163/1/1	PSPC-576	Crevette	Chair crue crevette		29 g	13/04/22		Non
202208163/2/1	PSPC-577	Crevette	Chair crue crevette		29 g	13/04/22		Non
202208163/3/1	PSPC-578	Crevette	Chair crue crevette		40 g	12/04/22		Non
202208163/4/1	PSPC-579	Crevette	Chair crue crevette		23 g	12/04/22		Non
202208163/5/1	PSPC-580	Crevette	Chair crue crevette		29 g	29/04/22		Non
202208163/6/1	PSPC-581	Crevette	Chair crue crevette		23 g	21/04/22		Non
202208163/7/1	PSPC-582	Crevette	Chair crue crevette		-	20/04/22		Non

Echantillon : 202208163/1/1

PSPC-576

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	29	-	10

Echantillon : 202208163/2/1

PSPC-577

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	35	-	10

Echantillon : 202208163/3/1

PSPC-578

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	67	-	10

Echantillon : 202208163/4/1

PSPC-579

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	102	-	10

Echantillon : 202208163/5/1

PSPC-580

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	82	-	10

Echantillon : 202208163/6/1

PSPC-581

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	46	-	10

Echantillon : 202208163/7/1

PSPC-582

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 07/09/22	42	-	10

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208163-002**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 26/09/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 23/08/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208163/8/1	PSPC-583	Crevette	Chair crue crevette			15/04/22		Non
202208163/9/1	PSPC-584	Crevette	Chair crue crevette		40 g	22/04/22		Non
202208163/10/1	PSPC-585	Crevette	Chair crue crevette		29 g	14/04/22		Non
202208163/11/1	PSPC-586	Crevette	Chair crue crevette		40 g	20/04/22		Non
202208163/12/1	PSPC-587	Crevette	Chair crue crevette		29 g	14/04/22		Non
202208163/13/1	PSPC-588	Crevette	Chair crue crevette		40 g	11/04/22		Non
202208163/14/1	PSPC-589	Crevette	Chair crue crevette		40 g	05/04/22		Non

Echantillon : 202208163/8/1

PSPC-583

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	32	-	10

Echantillon : 202208163/9/1

PSPC-584

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	88	-	10

Echantillon : 202208163/10/1

PSPC-585

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	59	-	10

Echantillon : 202208163/11/1

PSPC-586

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	39	-	10

Echantillon : 202208163/12/1

PSPC-587

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	60	-	10

Echantillon : 202208163/13/1

PSPC-588

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	69	-	10

Echantillon : 202208163/14/1

PSPC-589

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Sulfites (SO2) NF EN 1988-1 Date d'analyse: 16/09/22	91	-	10

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202209061-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 25/11/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 09/09/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevette.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202209061/1/1	PSPC-562	Crevette	Chair crue crevette		60 g	08/09/22	-5.1°	Non

Echantillon : 202209061/1/1

PSPC-562

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Méthode	Résultat	Seuil
Avermectines (2022ST026) Date d'analyse: 12/10/22	LMV/04/03 LC/Fluorimétrie	Absence d'Avermectine. Teneur des différentes molécules testées inférieure à la valeur seuil (CCbeta)	Abamectine = 0,9 µg/kg Doramectine = 0,6 µg/kg Emamectine = 50 µg/kg Ivermectine = 50 µg/kg Moxidectine = 0,8 µg/kg

Les analyses portant la mention 2022ST026 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du
LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202209062-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 03/10/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 09/09/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevette.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202209062/1/1	PSPC-570	Crevette	Chair crue crevette		40 g	08/09/22	-5.1°	Non
202209062/2/1	PSPC-571	Crevette	Chair crue crevette		40 g	08/09/22	-5.1°	Non
202209062/3/1	PSPC-572	Crevette	Chair crue crevette		48 g	08/09/22	-5.1°	Non

Echantillon : 202209062/1/1

PSPC-570

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 29/09/22	<= 0.025	0,013	0,025

Echantillon : 202209062/2/1

PSPC-571

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 29/09/22	<= 0.025	0,013	0,025

Echantillon : 202209062/3/1

PSPC-572

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 29/09/22	0.028 +/- 0.005	0,013	0,025

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
 chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
 service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202209096-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 10/10/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 14/09/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202209096/1/1	PSPC-573	Crevette	Chair crue crevette		25 g	13/09/22	-3.9°	Non

Echantillon : 202209096/1/1

PSPC-573

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

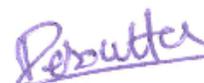
Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/10/22	<= 0.025	0,013	0,025

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202210099-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 12/12/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 21/10/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Crevettes.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202210099/1/1	PSPC-1077	Crevette	Chair crue crevette			18/10/22	-6.7°	Non
202210099/2/1	PSP-1078	Crevette	Chair crue crevette			18/10/22	-6.7°	Non
202210099/3/1	PSPC-1080	Crevette	Chair crue crevette			18/10/22	-6.7°	Non
202210099/4/1	PSPC-1081	Crevette	Chair crue crevette			18/10/22	-6.7°	Non

Echantillon : 202210099/1/1

PSPC-1077 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Benzimidazoles (2022ST031) selon ANSES/LMV/15/02 - LC/MSMS Date d'analyse: 29/11/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée.

Echantillon : 202210099/2/1

PSP-1078 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitroimidazoles (2022ST031) selon LMV/04/01 - LC/MSMS Date d'analyse: 28/11/22	Aucune des molécules recherchées (selon le rapport du laboratoire sous-traitant) n'a été détectée

Echantillon : 202210099/3/1

PSPC-1080 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Mycotoxines multi-résidus (2022ST031) N-ARCO/M/186 (LC/MS/MS) Date d'analyse: 02/12/22	Aucune des molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification

Echantillon : 202210099/4/1

PSPC-1081 - Crevette (Chair crue crevette)

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Mycotoxines multi-résidus (2022ST031) N-ARCO/M/186 (LC/MS/MS) Date d'analyse: 02/12/22	Aucune des molécules recherchées n'est supérieure à la limite de quantification

Les analyses portant la mention 2022ST031 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)

RAPPORT D'ANALYSE n° RA202210100-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 12/12/2022

Nom et adresse du prescripteur :

Madame Pauline GOMEL
SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
98890 PAITA

Date de réception : 21/10/2022

Commémoratifs : PSPC 2022 - Crevettes.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202210100/1/1	PSPC-1079	Crevette	Chair crue crevette			18/10/22	-6.7°	Non
202210100/2/1	PSPC-1115	Crevette	Chair crue crevette			18/10/22	-6.7°	Non

Echantillon : 202210100/1/1

PSPC-1079

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST031) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 06/12/22	Non détecté	-	0,01

Echantillon : 202210100/2/1

PSPC-1115

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Ethoxyquine (2022ST031) M-ARCO/M/021 - GC/MS/MS Date d'analyse: 06/12/22	Non détecté	-	0,01

Les analyses portant la mention 2022ST031 ont été sous-traitées à: INOVALYS LE MANS

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».